



Renonciation de part sur maison

Par **dom**, le **01/04/2011 à 16:23**

Bonjour,ma femme à décidée de quitter le domicile conjugale,donec nous allons divorcer. elle souhaite me laisser la garde de nos trois enfants,et de la maison dont nous sommes propriétaires .seulement,après lecture de plusieurs témoignages,nous nous sommes aperçus,que ce n etait pas si simple à réaliser ,au niveau des dons de parts!
ma question: quelle est la solution la plus simple et la moins honnêreuse ,pour pouvoir regler ce probleme! merci de vos réponses

Par **sebastien**, le **01/04/2011 à 16:42**

Conciliation amiable devant un juge des affaires familiales avec avocat commun au deux parties

Par **dom**, le **01/04/2011 à 17:07**

oui!mais j ai cru comprendre qu il fallait aussi prendre un notaire! est ce une renonciation de part , un don de part ou une liquidation de bien?

Par **mimi493**, le **01/04/2011 à 17:20**

Quel régime matrimonial ?

La maison est commune ou en indivision ? (elle a été acquis quand et avec quoi ?)

Par **dom**, le **01/04/2011** à **17:48**

la maison est commune ,pas de contrat de mariage!
achetée en 2004 ,rénovée par mes soins .